

Une vision à dix ans pour les Préalpes fribourgeoises

Le rapport Préalpes Vision 2030 préconise le recours aux canons à neige et fixe de nouveaux critères de soutien aux remontées mécaniques. Il planche également sur un concept global de VTT.



Le funiculaire de Moléson

Bild: ldd

Les stations des Préalpes fribourgeoises croient en leur avenir. Y compris au ski. Très attendu, les conclusions du rapport Préalpes Vision 2030 ont été présentées à la presse. Ce document présente une série de recommandations pour la poursuite des activités des remontées mécaniques dans le canton. Il pose également les jalons pour les conditions d'octroi de subventions pour les infrastructures fribourgeoises. Car le maintien de ces installations n'est pas «envisageable» sans une intervention financière des collectivités publiques.

«Les remontées mécaniques fribourgeoises constituent l'ossature du tourisme hivernal et en partie estival du canton», précise un communiqué. «Elles génèrent chaque année 11 millions de chiffre d'affaires et 52 millions de retombées économiques directes, indirectes et induites», argumente Olivier Curty, conseiller d'Etat en charge de l'économie. Les 18'000 titulaires fribourgeois d'un Magic Pass sont également évoqués pour démontrer «la fidélité» de la population au ski.

Bonne gestion sauf Charmey

Formé en 2017 sous l'impulsion de Département de l'économie et de l'emploi (DEE), le groupe de travail dresse un état des lieux des sept sociétés de remontées mécaniques fribourgeoises: Moléson, Jaun, Les Paccots, Schwarzsee, Rathvel, La Berra et Charmey. «C'est la situation alarmante de Charmey qui a poussé à un premier audit, puis à une analyse exhaustive de la situation», rappelle Olivier Curty. Les experts en charge du rapport ont pu constater la bonne gestion de toutes les sociétés de remontées mécaniques, sauf Charmey «malheureusement».

Présidé par Pierre-Alain Morard, directeur de l'Union fribourgeoise du tourisme, le groupe de travail a analysé les questions de gouvernance, les aspects techniques et financiers, les produits à développer, en l'occurrence le VTT. A cela s'ajoute une étude climatique, confiée au professeur Bruno Abegg de l'Université de Innsbruck. Son constat: seul l'enneigement artificiel permettra d'assurer la pratique du ski dans les stations fribourgeoises, à l'horizon 2035. Actuellement seules La Berra, Jaun et Schwarzsee disposent de canons à neige. «Ces résultats démontrent des possibilités techniques. Miser sur l'enneigement artificiel signifie aussi un besoin plus grand en eau et des coûts d'exploitation plus élevés», relève l'expert. D'où l'intérêt selon lui d'intensifier les efforts sur le tourisme estival.

A ce sujet, une analyse a été menée sur le potentiel du VTT. «L'implication des acteurs sera centrale. Cette étude permet de fixer les jalons en vue d'une offre globale de VTT, réunissant les sociétés de remontées mécaniques autour d'un même produit», précise Pierre-Alain Morard.

De nouveaux critères de subvention

Ce rapport se situe en vue d'un nouveau cycle d'investissement pour les sociétés de remontées mécaniques fribourgeoises. Le soutien public, via le Fonds d'équipement touristique du canton, portera uniquement sur les infrastructures et non sur l'exploitation. La société de RM souhaitant toucher une subvention devra remplir diverses conditions. Elle devra faire partie d'un pôle touristique, prouver que la société dégage un cash flow positif et démontrer que son investissement s'intègre dans une stratégie globale visant la diversification de l'offre et la création de nouveaux produits.

Ce soutien financier concerne les infrastructures dites «à maintenir, à renouveler ou à consolider», ainsi que les nouvelles infrastructures (aucun projets à ce stade). L'enneigement mécanique entre pour sa part dans la catégorie «à consolider» mais exigera une modification de la loi sur le tourisme. La part étatique se monterait à 49% dans le cas d'un soutien aux infrastructures existantes. A cela s'ajoute un soutien régional couvrant entre 25 et 35% de l'investissement. (htr/lg)



Laetitia Grandjean
Publiziert am Dienstag, 12. März 2019